

# ELIX



## CONSTRUCTION D'UN EQUIPEMENT SPORTIF

### PROGRAMME TECHNIQUE DETAILLE

#### TOME 1 : DONNEES DU SITE / PROGRAMME FONCTIONNEL

21M17-F016

Mars 2022

Version v1



**Nature du document :**

---

PROGRAMMATION POUR LA CONSTRUCTION D'UN EQUIPEMENT SPORTIF

21M17 F016 PTD – Tome 1 – Données du site / Programme fonctionnel

**Commanditaire :**

---

**Ville de Savenay**

2 rue du parc des sports

44260 Savenay

**Prestataire :**

---

**ELIX**

2 rue Alain Bombard

44821 SAINT HERBLAIN Cedex

☎ : 02.40.85.50.72

**Chef de projet :** Jean-François Gervot

# SOMMAIRE

<b>1</b>	<b>PRESENTATION DE L'OPERATION</b> .....	<b>4</b>
1.1	Eléments de contexte .....	4
1.2	Enjeux de l'opération .....	4
1.3	Composition et finalité du programme .....	5
1.4	Calendrier de l'opération .....	5
<b>2</b>	<b>DONNEES DU SITE</b> .....	<b>6</b>
2.1	Règles d'urbanisme .....	6
2.2	Topographie .....	8
2.3	Végétation .....	9
2.4	Risques naturels et technologiques.....	10
2.5	Aire de constructibilité .....	11
<b>3</b>	<b>BESOINS FONCTIONNELS</b> .....	<b>12</b>
3.1	Méthodologie de recensement des besoins fonctionnels .....	12
3.2	Espaces d'accueil – Espaces communs.....	12
3.3	Vestiaires sportifs communs .....	14
3.4	Espaces de pratiques sportives .....	16
3.5	Synthèse des surfaces utiles.....	19
3.6	Aménagements extérieurs .....	19

# 1 Présentation de l'opération

## 1.1 **Éléments de contexte**

La commune de Savenay s'est dotée en 2019 d'un schéma directeur faisant l'état des lieux de ses installations sportives en qualité et en quantité.

La collectivité a ainsi pu identifier les orientations à privilégier pour satisfaire aux besoins de sa population et la première phase de la mission de programmation a permis, au terme d'une série d'entretiens avec les utilisateurs et les services municipaux, d'établir la liste des besoins fonctionnels à long terme sur les sites existants et le site de la Colleraye nouvellement acquis.

Le Bureau Municipal a, sur cette base, retenu, la construction d'un équipement sportif à court terme permettant de satisfaire aux besoins les plus urgents à savoir un gymnase multisport à destination de associations et des deux lycées implantés sur la commune et d'une salle de gymnastique aujourd'hui inadaptée.

La volonté de la collectivité est bien de se doter de ces deux équipements à court terme, c'est pourquoi les études de conception porteront sur l'ensemble des données du présent programme. Cependant, les contraintes budgétaires sont fortes et le maître d'ouvrage pourra être amené à phaser dans le temps la réalisation des équipements. Un éventuel phasage fera l'objet d'échanges entre la commune et l'équipe de maîtrise d'œuvre retenue.

## 1.2 **Enjeux de l'opération**

L'équipement sportif livré à l'issue de l'opération devra répondre à plusieurs enjeux :

### **Enjeux urbains**

L'offre d'équipement sportif doit s'adapter afin de répondre à l'évolution démographique de la ville et à la création d'activités dans de nouveaux secteurs urbains. La construction d'un nouveau lycée sur un terrain contigu permettra de partager les usages entre le lycée public, le lycée privé, et les associations sportives de Savenay.

Le projet d'équipement sportif sera parfaitement intégré dans son environnement et notamment vis-à-vis du projet de lotissement résidentiel à proximité immédiate de telle sorte que ce nouvel équipement au service de la population soit attractif et n'apporte pas de nuisances aux riverains.

### **Enjeux architecturaux et environnementaux**

Que la réalisation des travaux soit opérée en deux tranches ou en une seule, la construction sur la parcelle et le phasage de l'opération devront permettre de respecter les critères architecturaux du PLU en limitant les impacts tout au long de l'opération.

L'implantation des constructions devra en outre permettre la réalisation ultérieure d'équipements complémentaires dans l'objectif de pouvoir satisfaire aux besoins identifiés à long terme.

Concernant l'approche environnementale, la stratégie sera de trouver un équilibre entre les exigences réglementaires, le confort des occupants (thermique et visuel) et une sobriété énergétique.

### **Enjeux Sportifs**

Les orientations retenues à l'issue de la première phase vont permettre de doter l'association de gymnastique de l'équipement adapté qui lui fait défaut de longue date et d'apporter aux lycées une salle multisport nécessaire pour leurs activités pédagogiques.

Les associations savenaisiennes utiliseront également cet équipement en journée et en soirée.

Les locaux communs de l'ensemble sportif doivent être mutualisés et adaptés aux différentes pratiques.

La salle multisport pourra recevoir des compétitions sportives en complément des autres sites sportifs de la commune. La salle de gymnastique sera en revanche réservée à l'entraînement et les éventuelles compétitions de gymnastique se dérouleront dans la salle multisport.

## 1.3 Composition et finalité du programme

### 1.3.1 Composition du programme

Le programme technique détaillé d'Elix comporte 3 tomes :

#### Le tome 1 : Programme fonctionnel

- Présentation de l'opération
- Données du site
- Besoins fonctionnels.

#### Le tome 2 : Exigences techniques

- Exigences techniques générales
- Exigences de qualité et de performance des ouvrages

#### Le tome 3 : Fiches descriptives d'espaces

- Niveau d'exigence et d'équipement par local.

Les trois tomes constituent le programme technique détaillé de l'opération, pièce contractuelle du marché de maîtrise d'œuvre.

### 1.3.2 Forme de la consultation

En réponse aux enjeux de l'opération et aux exigences de la commande publique, le maître d'ouvrage envisage un concours d'architecture pour cette opération.

## 1.4 Calendrier de l'opération

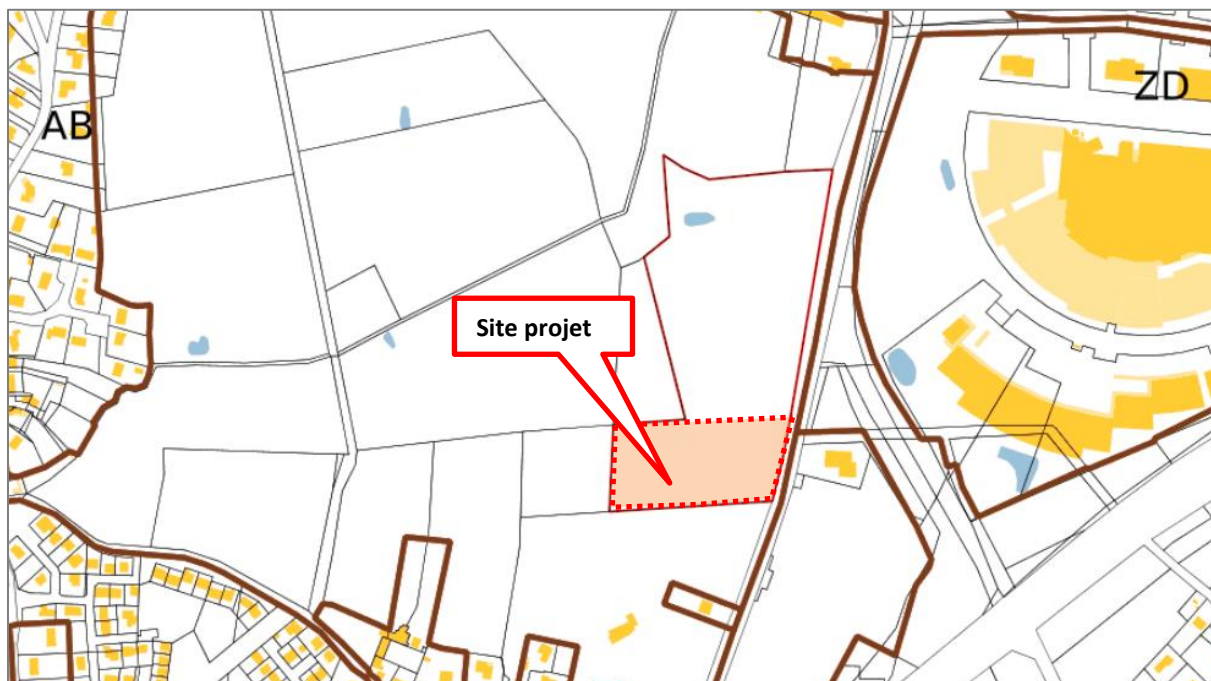
Le calendrier prévisionnel de l'opération est, au stade de la programmation le suivant :

- Consultation des maîtres d'œuvres : 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> trimestre 2022
- Etudes de conception jusqu'à l'APD : 1er trimestre 2023
- Dépôt PC : avril 2023
- Réception des travaux / commission de sécurité : septembre 2024

## 2 Données du site

### 2.1 Règles d'urbanisme

#### 2.1.1 Données cadastrales



*Extrait cadastral*

Le site d'implantation du projet pressenti est situé sur une parcelle localisée dans la zone cadastrale ZC, sur la parcelle n°177. Il s'agit d'une parcelle d'une superficie d'environ 40 178 m<sup>2</sup> mais le projet n'est pas destiné à occuper l'ensemble de la parcelle.

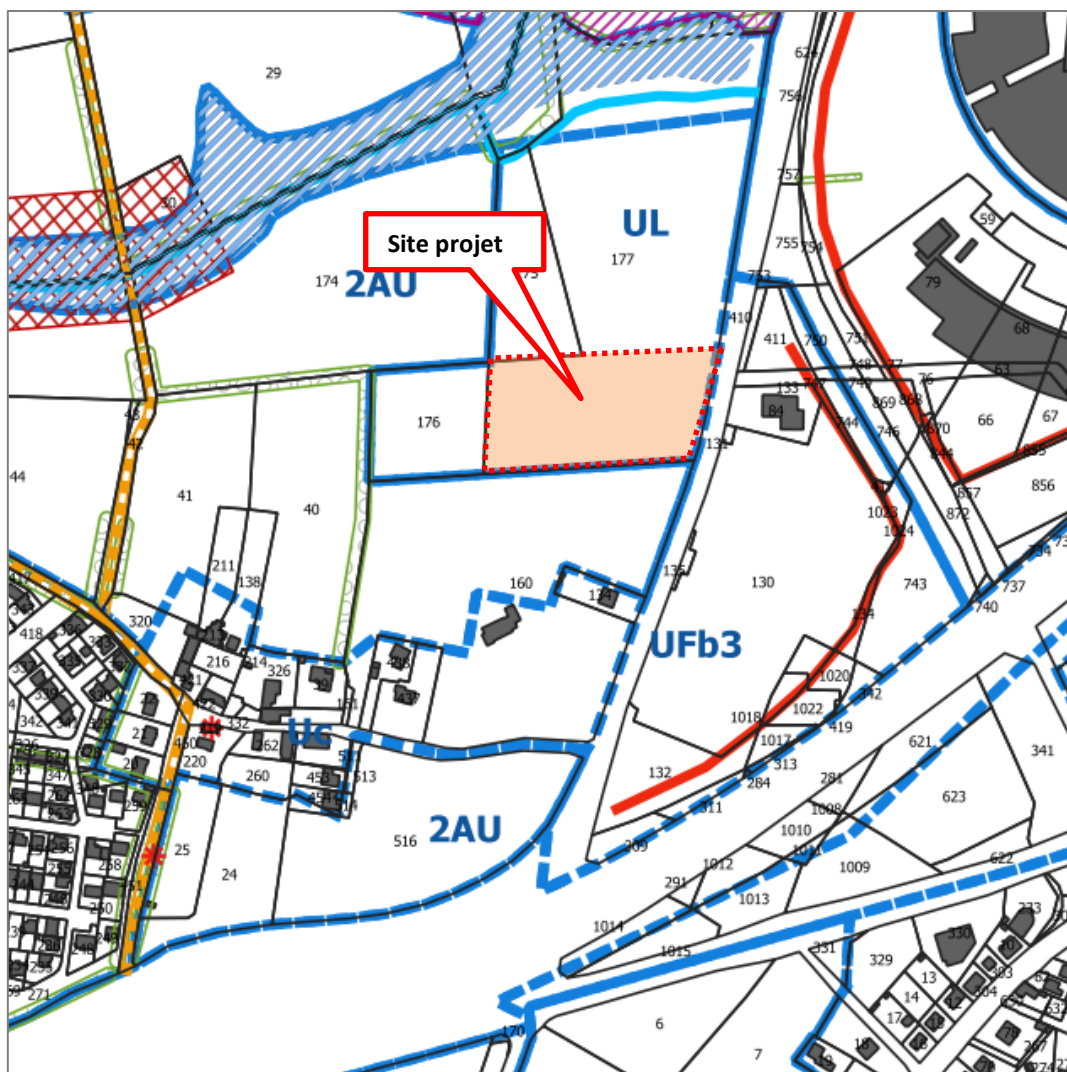
Une opération de construction d'un lycée est déjà en cours sur une la partie nord de la parcelle.

Un découpage parcellaire est en cours, la surface affectée à la parcelle est de **12166 m<sup>2</sup>**.

#### 2.1.2 Plan Local d'Urbanisme

Le PLUi a été approuvé le 27 juin 2013 en séance du Conseil Municipal et au terme d'une révision générale. Le document a fait l'objet d'une procédure de modification simplifiée approuvée par le Conseil Communautaire le 24 juin 2021 (compétence urbanisme transférée à la Communauté de Communes Estuaire et Sillon depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017).

Les règlements écrits et graphiques ainsi que leurs annexes sont disponibles sur le site internet de la collectivité à l'adresse suivante : <https://www.ville-savenay.com/urbanisme>.



*Extrait règlement graphique*

Le site du projet est situé en zone **UL** du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Savenay. La zone UL est destinée à recevoir des équipements collectifs, notamment des constructions et installations liées et nécessaires à l'exercice des activités sportives, culturelles, de loisirs et touristiques.

### **2.1.3 Servitudes d'Utilité Publique**

Le site du projet n'est soumis à aucune Servitude d'Utilité Publique.

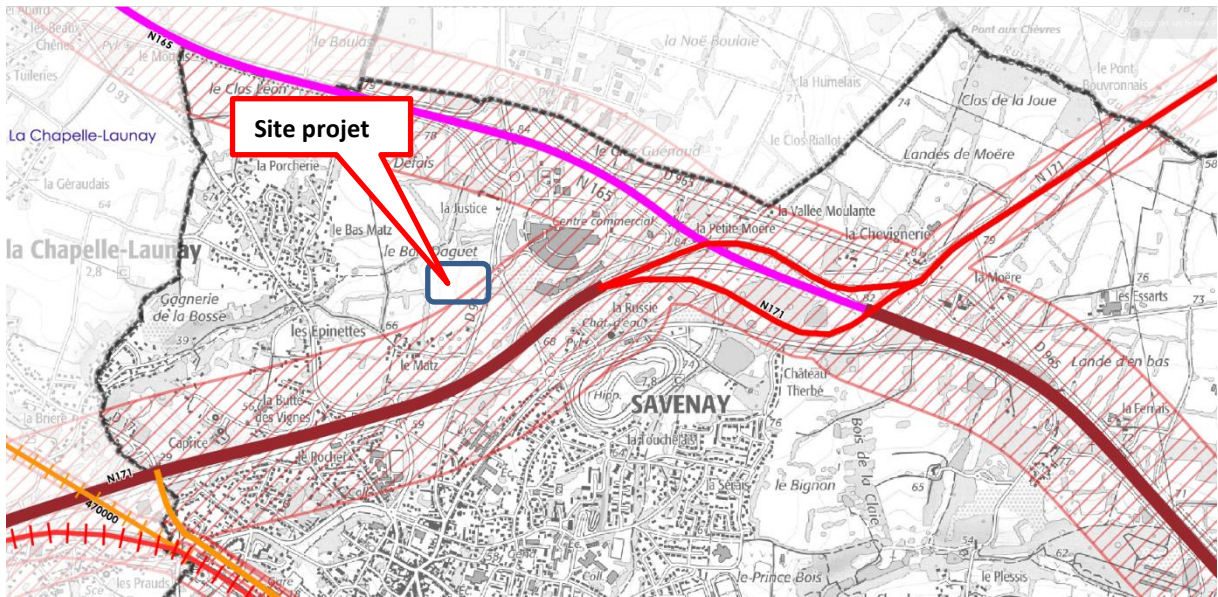
### **2.1.4 Classement Sonore des Infrastructures**

Les routes nationales 165 et 171, situées de part et d'autre du terrain d'étude sont classées respectivement en catégorie 2 et 1.

Une partie du terrain est située en secteur affecté par le bruit. Pour les infrastructures de catégorie 1, la largeur maximale des secteurs affectés par le bruit est de 300m et 250 m en catégorie 2.

Selon l'arrêté du 30 mai 1996, modifié par l'arrêté du 23 juillet 2013, les constructions situées dans les secteurs affectés par le bruit doivent respecter une valeur d'isolation acoustique des façades. En tissu ouvert, cette valeur dépend de la catégorie de l'infrastructure et de la distance horizontale entre le bord de la chaussée et le bâtiment considéré.

Cette valeur peut être diminuée en fonction de l'angle de vue selon lequel l'infrastructure peut être vue depuis la façade de la pièce considérée, de la présence d'obstacle (par exemple un bâtiment) ou de la présence d'une protection acoustique le long de l'infrastructure.



— Route    + + + Voie ferrée    ▨ Secteur affecté    □ Limite communale

Catégorie de l'infrastructure :    1    2    3    4    5

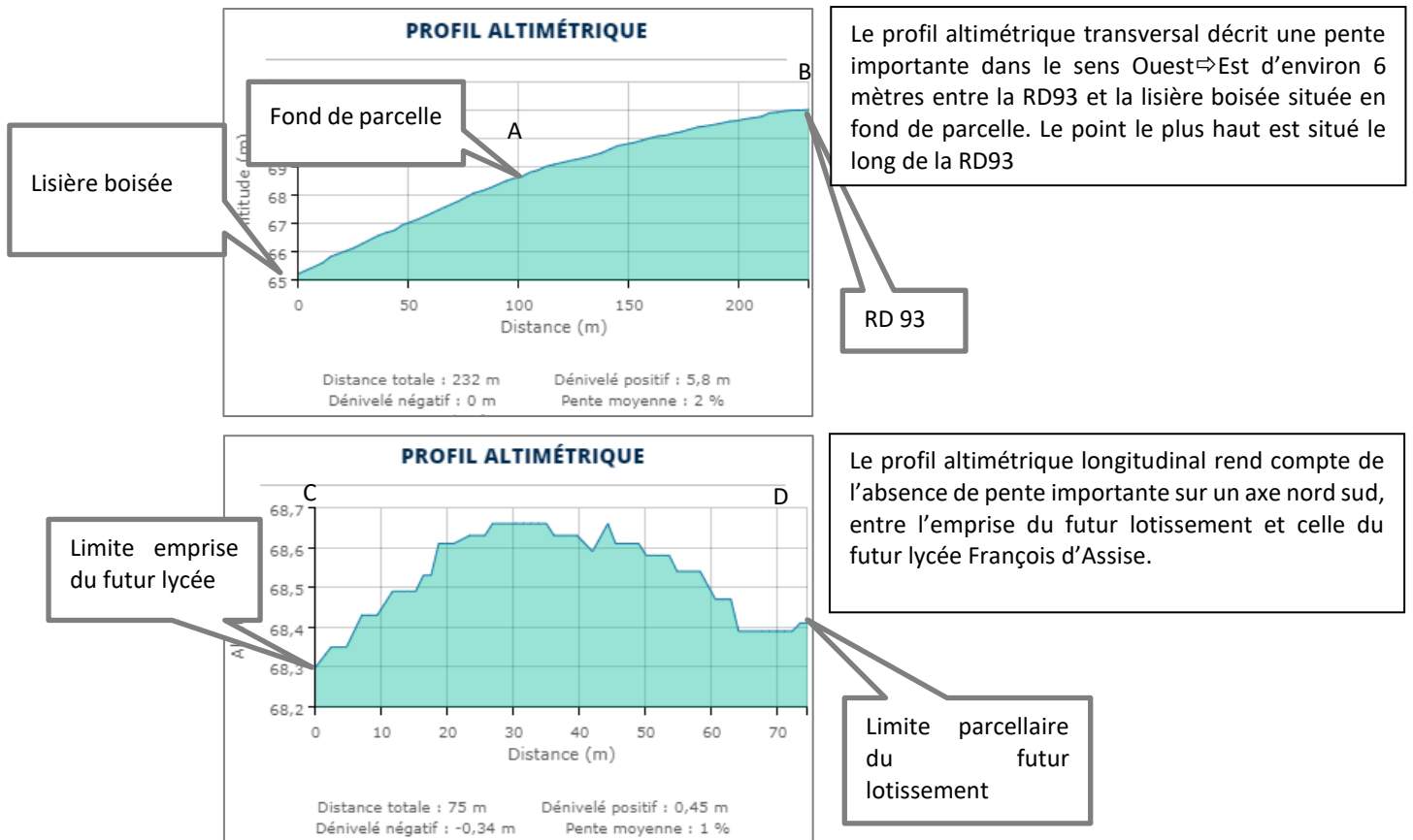
*Classement sonore des infrastructures de transport terrestre*

## 2.2 Topographie



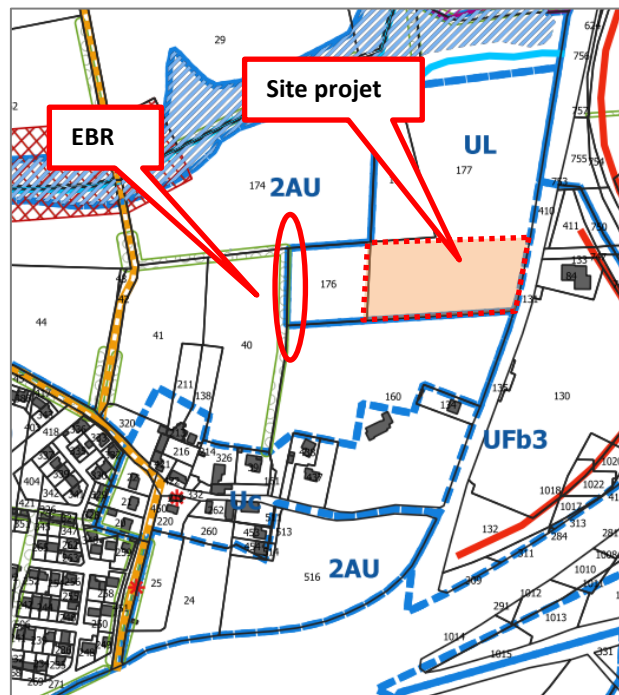
*Représentation graphique des profil altimétriques*





### 2.3 Végétation

Un Espace Boisé Remarquable, non limitrophe est situé à proximité de la limite ouest de la parcelle.



Extrait du règlement graphique du PLU de Savenay

## 2.4 Risques naturels et technologiques

### 2.4.1 Sismicité

La ville de Savenay est située en zone de sismicité 3 : modérée ([www.georisques.gouv.fr](http://www.georisques.gouv.fr))

Les constructions du futur projet seront à classer en catégorie d'importance III : Bâtiments dont la défaillance présente un risque élevé pour les personnes.

### 2.4.2 Inondation

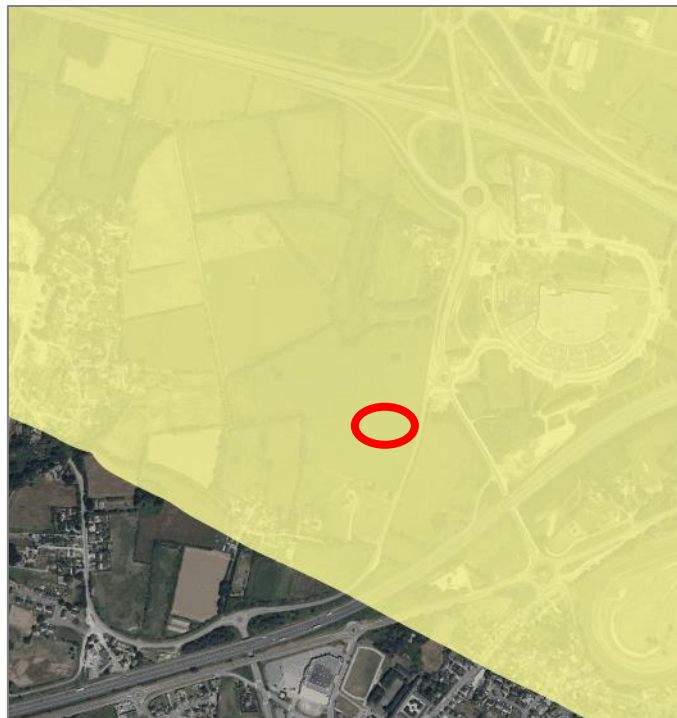
La commune de Savenay n'est pas soumise à un PPRI ([www.georisques.gouv.fr](http://www.georisques.gouv.fr))

### 2.4.3 Mouvements de terrain et cavités souterraines

La commune de Savenay n'est soumise ni à un PPRN Cavités souterraines, ni à un PPRN Mouvement de terrain. ([www.georisques.gouv.fr](http://www.georisques.gouv.fr)).

### 2.4.4 Retrait et/ou gonflement des argiles

Le périmètre d'étude se situe dans une zone où l'exposition à l'aléa retrait-gonflement des argiles est faible. ([www.georisques.gouv.fr](http://www.georisques.gouv.fr))



*Carte de l'aléa retrait/gonflement des argiles*

### 2.4.5 Pollutions et risques industriels

Il existe des stations-services qui peuvent générer des pollutions du sol. Elles sont situées le long de la départementale n°3, et ne sont pas à proximité du secteur d'étude.

Il n'y a pas d'installations industrielles générant des risques industriels et technologiques à proximité du terrain d'étude.

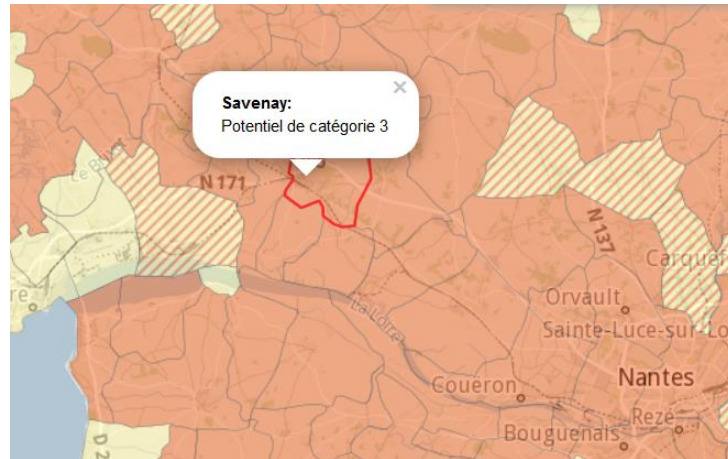
La commune de Savenay est traversée par une canalisation d'hydrocarbures et une canalisation de gaz naturel. Celles-ci ne sont pas situées à proximité du terrain d'étude.

### 2.4.6 Termites

Selon l'arrêté préfectoral du 25 avril 2016, la commune de Savenay est contaminée par un ou des foyers de termites ou est susceptible de l'être.

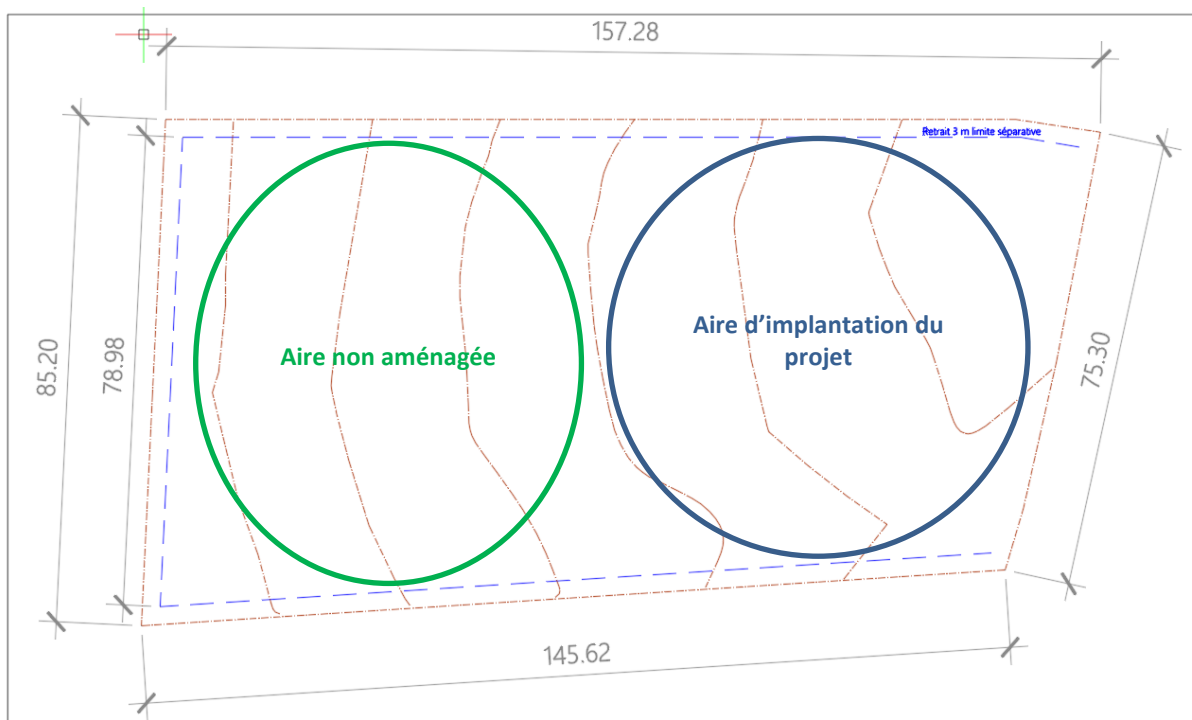
### 2.4.7 Radon

La ville de Savenay présente un potentiel radon de catégorie 3 ([www.irsn.fr](http://www.irsn.fr))



## 2.5 Aire de constructibilité

A l'issue des études de faisabilité et de l'analyse des scénarios proposés, le maître d'ouvrage a retenu une aire d'implantation qu'il souhaite voir privilégiée par les concepteurs pour la construction de l'équipement sportif.



La surface estimée pour la construction d'un équipement sportif complémentaire à long terme est de 500 m<sup>2</sup> +environ 100 m<sup>2</sup> de locaux annexes (rangement, vestiaires, ...)

## 3 Besoins fonctionnels

### 3.1 Méthodologie de recensement des besoins fonctionnels

La municipalité a invité les membres de l'Office Municipal des Sports et les acteurs des différentes associations sportives à exprimer leurs souhaits et attentes dans le cadre du recensement des besoins à long terme, le programmiste a ainsi pu rencontrer collectivement, dans le cadre de groupes de travail thématiques, les personnes suivantes :

#### Groupe de travail Numéro 1 - Salle multisports :

- Mr Franck Rohard, Président – Savenay Hand Ball
- Mr Emmanuel Lemerrier, Président – Union du Sillon Basket Club
- Mr David Monnereau, Enseignant EPS - Lycée Jacques Prévert
- Mme Mariana Pointeau, Enseignante EPS - Lycée Jacques Prévert
- Mr Anthony Ménardais, Enseignant EPS futur Lycée St François D'Assise

#### Groupe de travail Numéro 2 – Gymnastique :

- Mme Sybille Bouchard, Présidente – AS Saint Jo Gym
- Mme Sylvie Ojeda, Monitrice – AS Saint Jo Gym - membre OMS

#### Groupe de travail Numéro 3 – Salles polyvalentes :

- Mme Laurence Vallier, Présidente - ça
- Mr Yannick Leclair, Coach - Dojo Savenaisien (Judo)
- Mr David Monnereau, Enseignant EPS - Lycée Jacques Prévert

#### Groupe de travail Numéro 4 – Athlétisme :

- Mr Nicolas Cléder, Président – Union Athlétique du Canton de Savenay
- Mr Philippe Simier, Vice-Président – Office Municipal des Sports

Les entretiens ont donné lieu à des comptes rendus. A l'issue de ceux-ci, les données ont été compilées, les mutualisations recherchées et les besoins surfaciques soumis à l'arbitrage du maître d'ouvrage.

A l'issue des arbitrages, les besoins fonctionnels de l'opération ont été répartis en quatre entités principales :

- Les espaces d'accueil et les espaces communs
- Les vestiaires et sanitaires sportifs
- Les espaces de pratique sportive

### 3.2 Espaces d'accueil – Espaces communs

#### 3.2.1 Description des usages

##### Hall d'entrée :

Le hall est l'entrée principale du bâtiment et doit être facilement identifiable depuis l'espace public. Il a trois fonctions principales que doivent lui permettre sa surface et sa configuration :

- L'entrée de tous les usagers
- La distribution vers les différentes zones de l'équipement
- L'organisation d'évènement ou de temps de convivialité en marge des pratiques sportives.

Dans l'hypothèse de la construction ultérieure d'un nouvel équipement sportif, le maître d'ouvrage souhaite que le hall reste le point d'entrée pour l'ensemble.

### **Local associations**

Séparé du hall par une porte et par un comptoir, cet espace réservé aux associations doit leur permettre d'organiser les temps de convivialité autour des événements sportifs.

Ce local ne sera pas accessible aux scolaires et aux usagers en dehors des événements organisés. Pour ce faire, un volet roulant électrique permettra de fermer l'espace libre entre le dessus du comptoir et le plafond.

Le local ainsi créé comportera des espaces et des prises de courants pour des réfrigérateurs ainsi qu'un plan de travail muni d'un évier.

Il n'est pas prévu de fermer l'espace libre sous le comptoir.

### **Local Rangement du Mobilier :**

Le local doit être en liaison directe avec le hall et permettre l'entreposage des tables, chaises et matériels nécessaires à l'organisation des temps de convivialité afin que le hall soit entièrement libre en dehors de ces temps.

Le local doit permettre la manœuvre de chariots porteurs de tables pliantes, des chaises empilables, ....

Le local comportera un point d'eau mural et une évacuation pour l'installation éventuelle ultérieure d'un évier.

### **Sanitaires publics :**

En liaison directe avec le hall, deux blocs sanitaires (un pour les hommes et un pour les femmes) seront réservés au public.

Ils comporteront chacun un sas avec un lavabo, un cabinet standard et un cabinet adapté aux personnes en situation de handicap.

Ces blocs sanitaires sont à distinguer des sanitaires de la zone réservée aux sportifs.

### **Bureau mutualisé :**

Un bureau accessible depuis le hall sera partagé entre les associations, les enseignants des lycées et les agents municipaux (gardien le cas échéant, ...)

Sa surface permet la mise en place de bureaux et d'armoires fermant à clé pour les différents usagers. Le bureau accueillera également certains équipements techniques du bâtiment (Centrales d'alarme incendie et intrusion, arrivées ligne téléphonique / fibre optique, ....)

### **Local entretien :**

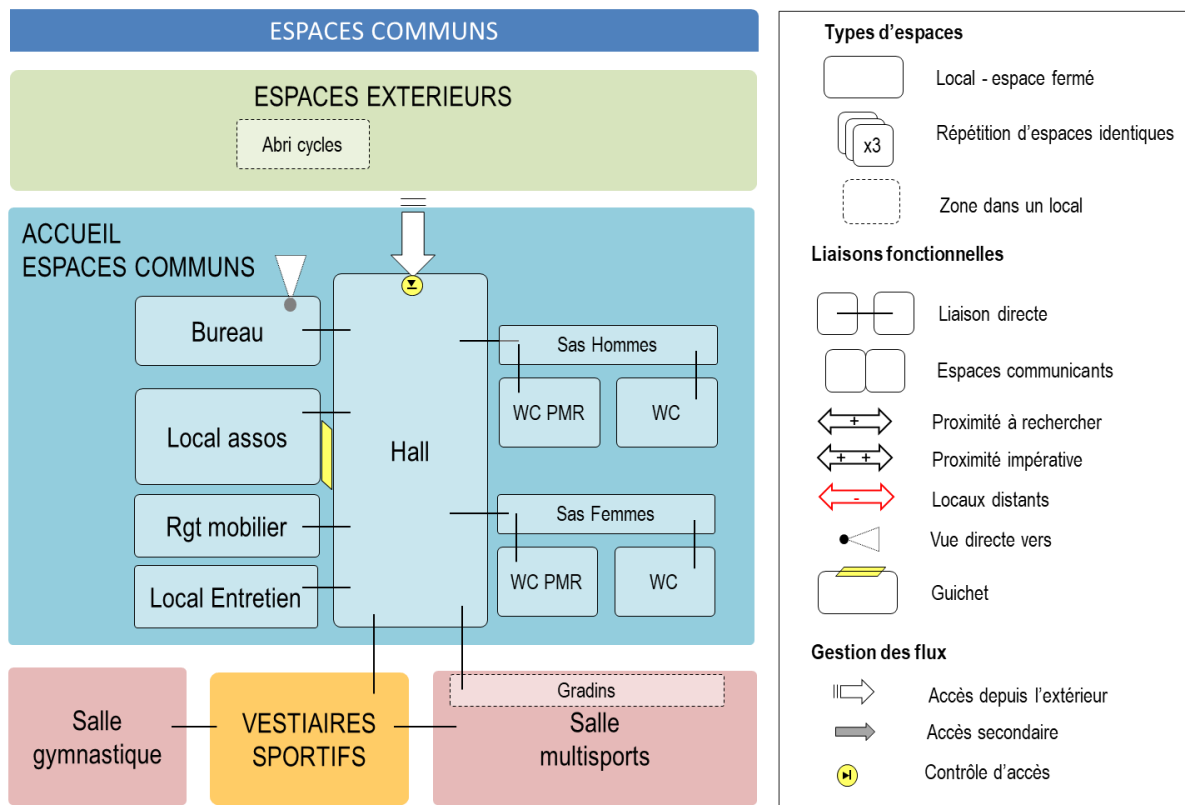
Le local est destiné à faciliter l'intervention des agents pour l'entretien quotidien des locaux. Il comportera des étagères permettant d'entreposer les accessoires et consommables nécessaires aux opérations courantes de ménage ainsi qu'une armoire fermant à clé pour les produits d'entretien.

Deux chariots « ménage » comprenant des supports pour sacs de tri sélectif y seront entreposés.

Un vidoir à grille alimenté en eau chaude et froide permettra le remplissage et le vidage des seaux.

Le nettoyage des sols de l'équipement sportif sera réalisé avec une autolaveuse automotrice sur batterie. Le local comportera la prise murale de charge, le robinet de puisage pour le remplissage et un siphon de sol pour la vidange des eaux sales.

### 3.2.2 Schéma fonctionnel



### 3.2.3 Tableau des surfaces

Code	Secteurs d'activité	Nb.	SU m <sup>2</sup>	ST m <sup>2</sup>	TT m <sup>2</sup>	Caractéristiques principales
<b>1</b>	<b>Espaces d'accueil - Espaces communs</b>				<b>188</b>	
<b>1.1</b>	<b>Locaux communs</b>				<b>124</b>	
1.1.1	Hall d'accueil	1	80	80		Distribution vers les différents espaces
1.1.2	Local associations	1	20	20		Local séparé du hall par comptoir et volet roulant
1.1.3	Bureau commun gymnastique, enseignants, gardien	1	24	24		En liaison avec le hall. Alarmes incendie, intrusion, info, tel
<b>1.2</b>	<b>Sanitaires publics</b>				<b>24</b>	
1.2.1	Sas	2	6	12		1 homme / 1 femme
1.2.2	WC cabinet standard	2	1,5	3		1 homme / 1 femme
1.2.3	WC cabinet PMR	2	4,5	9		1 homme / 1 femme
<b>1.3</b>	<b>Locaux logistiques et d'entretien</b>				<b>40</b>	
1.3.1	Local entretien principal	1	20	20		1 vidoir, étagères, armoires vestiaires, autolaveuse
1.3.2	Local rangement matériel et mobilier	1	20	20		Mobilier pour convivialité

## 3.3 Vestiaires sportifs communs

### 3.3.1 Description des usages

#### Vestiaires sportifs :

Afin d'en faciliter l'affectation en journée pour les lycéens et en soirée pour les associations les six vestiaires seront identiques et banalisés.

Chaque vestiaire sera dimensionné pour recevoir 20 personnes et composé d'un espace de change et d'une zone de douche (qté 10).

La zone de change sera munie de bancs scellés aux murs avec piètements fixés au sol en face avant ainsi que de patères et étagères en partie haute.

Les douches seront en partie collectives (50%) et, pour le reste, composées de cabines individuelles dont une sera accessible aux usagers en fauteuil roulant.

Les cabines individuelles comporteront l'espace douche en tant que tel et un petit espace de change avec tablette et patère permettant aux usagers qui le souhaitent de se changer en préservant leur intimité.

### Vestiaires enseignants / arbitres :

Deux vestiaires sont à prévoir dans la zone accessible aux sportifs. Chaque vestiaire comportera une douche, un lavabo, un emplacement pour un petit bureau et trois casiers pour les enseignants. Un des deux vestiaires sera accessible aux usagers en fauteuil roulant.

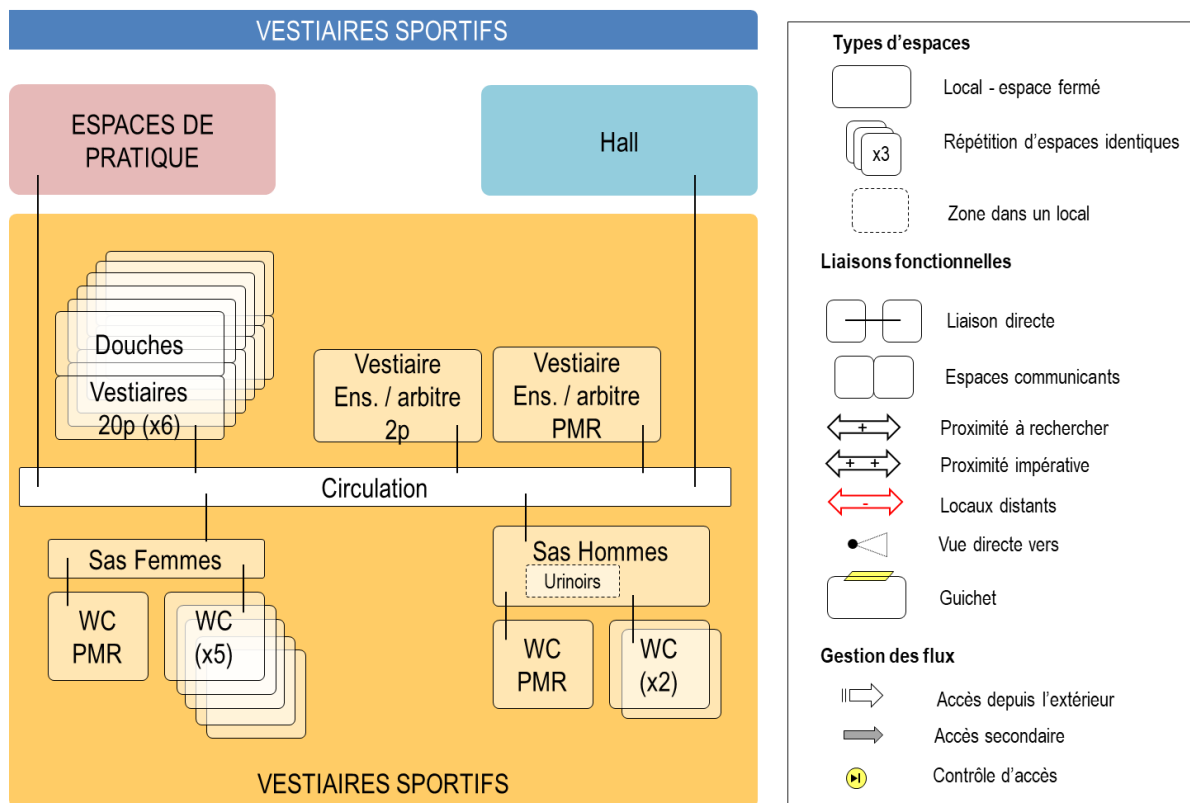
### Sanitaires sportifs :

Au cœur de la zone vestiaires, deux blocs sanitaires seront destinés aux pratiquants, enseignants et arbitres.

Le bloc sanitaire femmes comportera un sas avec 3 lavabos et 6 cabinets dont 1 adapté aux personnes en situation de handicap.

Le bloc sanitaire hommes comportera un sas avec 3 lavabos et 3 urinoirs ainsi que 3 cabinets dont 1 adapté aux personnes en situation de handicap.

## 3.3.2 Schéma fonctionnel



### 3.3.3 Tableau des surfaces

Code	Secteurs d'activité	Nb.	SU m <sup>2</sup>	ST m <sup>2</sup>	TT m <sup>2</sup>	Caractéristiques principales
<b>2</b>	<b>Vestiaires sportifs communs</b>				<b>266</b>	
<b>2.1</b>	<b>Vestiaires</b>				<b>226</b>	
2.1.1	Vestiaire 20p	6	20	120		Bancs, patères, étagère haute, ouvert sur douches
2.1.2	Espace douches	6	16	96		4 cabines + 1 cabine PMR + 5 douches collectives
2.1.3	Vestiaire arbitre / enseignant 2p	1	5	5		Dans la zone "vestiaires sportifs"
2.1.4	Vestiaire arbitre / enseignant PMR	1	5	5		Dans la zone "vestiaires sportifs"
<b>2.2</b>	<b>Sanitaires sportifs</b>				<b>40</b>	
2.2.1	Sas Femmes	1	8	8		3 lavabos
2.2.2	Sas Hommes	1	12,5	12,5		3 urinoirs, 3 lavabos
2.2.2	WC cabinet standard	7	1,5	10,5		3 homme / 5 femme
2.2.2	WC cabinet PMR	2	4,5	9		1 homme / 1 femme

## 3.4 Espaces de pratiques sportives

### 3.4.1 Description des usages

#### Salle de pratique multisports :

La salle multisports sera conçue pour recevoir des activités sportives associatives et scolaires, collectives et individuelles de différentes natures.

Ainsi, elle sera conçue pour accueillir :

- 1 terrain de hand-Ball
- 1 terrain de basket-ball
- 3 terrains de volley-ball
- 7 terrains de badminton

Les caractéristiques dimensionnelles et les exigences de tracé sont décrites dans le tome 2

La salle comportera un espace libre périphérique de 2 m de large autour du terrain le plus grand et, au-delà de cet espace libre, un gradin sera aménagé sur une grande longueur pour une capacité totale de 250 places assises.

Les usages pédagogiques ne concerneront qu'une seule classe en simultané soit un groupe de 36 élèves. Un espace mural blanc sera prévu dans la salle pour permettre la projection par les enseignants de contenus pédagogiques.

Les équipements sportifs à prendre en compte pour le présent projet sont détaillé dans la fiche descriptive d'espace (Tome 3)

#### Locaux de rangement « lycées » :

Un local fermant à clé, situé à proximité de la salle de pratique permettra d'entreposer les équipements et petits matériels nécessaires aux différentes activités.

#### Local de rangement matériel collectif multisport :

Ouvert sur la salle multisport, cet espace de rangement permettra l'entreposage et les mouvements aisés des équipements sportifs tels les poteaux, filets, les tapis et d'une manière générale, les équipements mobiles ou démontables.

#### Local de rangement matériel associations :

Grand local à proximité de la salle multisport permettant aux associations d'entreposer leurs équipements privatifs. Ce grand local devra pouvoir être compartimenté par une ou plusieurs cloisons grillagées en fonction des associations utilisatrices.

#### Salle de pratique gymnastique :

La salle de pratique gymnique est destinée aux entraînements de l'association locale et n'est pas censée être utilisée par les lycées dont la gymnastique en tant que telle ne figure pas dans les programmes pédagogiques.

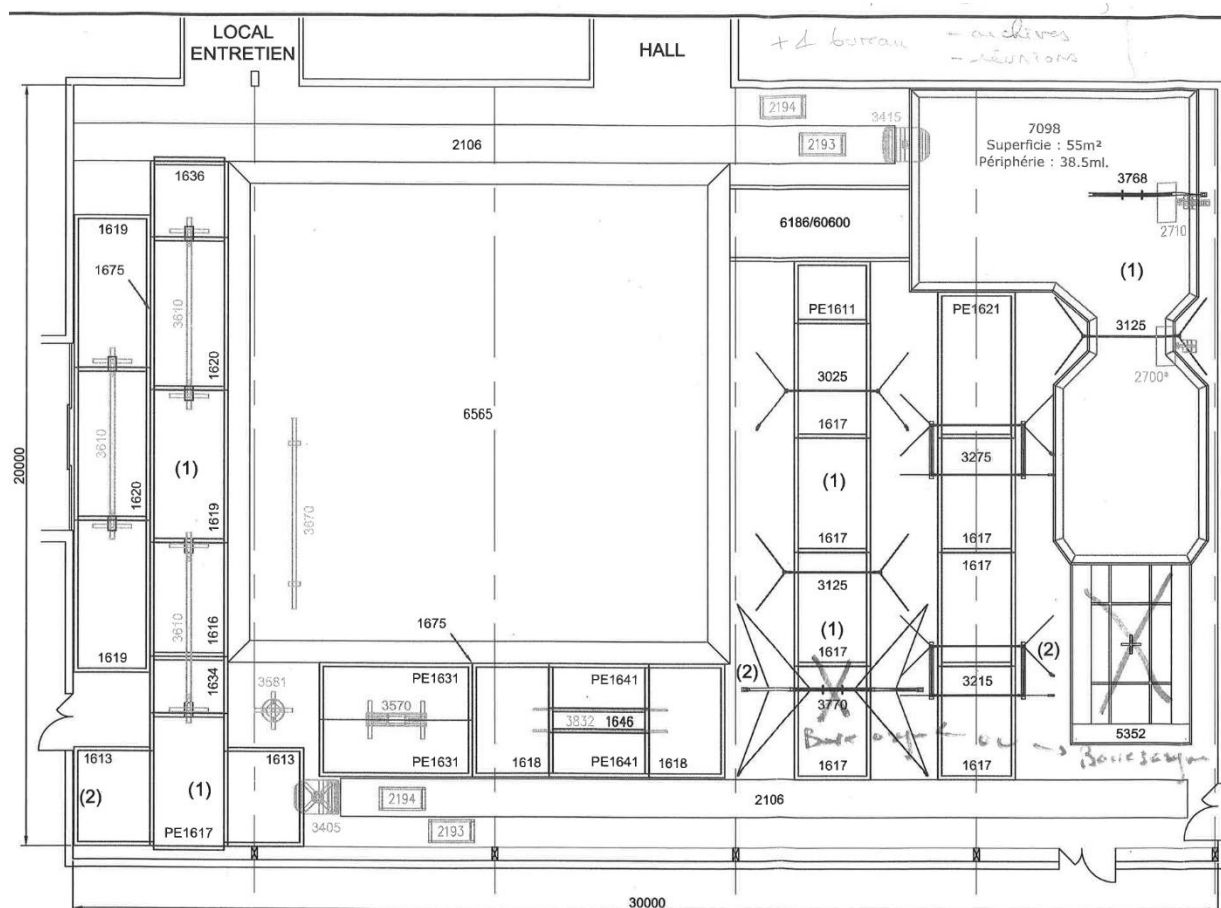


En accord avec l'association, le praticable pourrait cependant présenter un intérêt pour les établissements d'enseignement qui privilégient de nouvelles pratiques sportives artistiques (arts du cirque, acrosport, ...).

Les dimensions de la salle ne permettent pas l'organisation de compétitions qui pourront se tenir dans la salle multisport. A ce titre, elle n'aura pas vocation à recevoir un public autre que les pratiquants (pas de spectateurs).

La salle se composera majoritairement d'une surface plane permettant la mise en place, de plain-pied, de tapis et d'agrès dont certains sont à ancrer au sol au moyen de haubans métalliques. Une fosse de 60 cm de profondeur d'une surface d'environ 55 m<sup>2</sup> doit être prévue dans laquelle seront placés des tapis épais et au-dessus de laquelle seront installés des agrès avec ancrage.

A titre d'exemple un plan d'aménagement pour une salle similaire est communiqué.



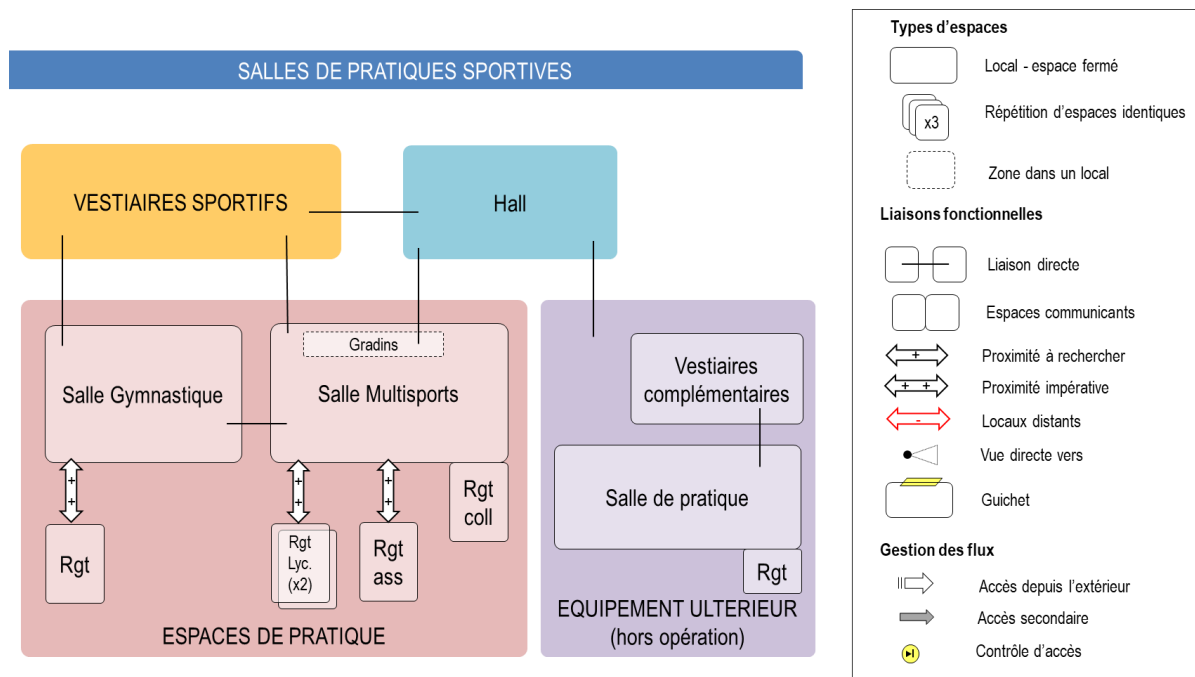
Extrait de plan Gymnova Marseille du 15 janvier 2009 (remis par l'association)

Les équipements sportifs à prendre en compte pour le présent projet sont détaillés dans la fiche descriptive d'espace (Tome 3)

#### **Local de rangement gymnastique :**

Un local fermant à clé, situé à proximité de la salle de pratique permettra d'entreposer les équipements et petits matériels nécessaires aux différentes activités.

### 3.4.2 Schéma fonctionnel



La représentation sur ce schéma d'un équipement ultérieur est à titre indicatif et a pour seule finalité de représenter la volonté du maître d'ouvrage d'une connexion de tous les équipements autour d'un hall d'accès et de distribution.

### 3.4.3 Tableau des surfaces

Code	Secteurs d'activité	Nb.	SU m <sup>2</sup>	ST m <sup>2</sup>	TT m <sup>2</sup>	Caractéristiques principales
<b>3</b>	<b>Espaces de pratiques sportives</b>				<b>1878</b>	
<b>3.1</b>	<b>Espaces de pratique multi-terrains</b>				<b>1188</b>	
3.1.1	Terrain multisport	1	1188	1188		traçage hand, basket, volley (x3), badminton (x7) 2m en périphérie du terrain de hand-ball + bande de 3 m pour gradin 250p
<b>3.2</b>	<b>Espaces de pratique gymnique</b>				<b>600</b>	
3.2.1	Salle d'entraînement gymnastique	1	600	600		Salle de 30 m x 20 m comprenant 1 praticable de 13m x 13m, 1 fosse de 55 m <sup>2</sup> , 370 m <sup>2</sup> d'espaces pour agrès, 1 espace stock tapis de 6m <sup>2</sup>
<b>3.3</b>	<b>Espaces de rangement</b>				<b>90</b>	
3.3.1	Local rangement matériel "lycées"	2	10	20		ou 1 local séparé en deux par cloison grillagée
3.3.2	Local rangement matériel "collectif"	1	30	30		Poteaux, filets, tapis, ...
3.3.3	Local rangement matériel "associatif"	1	30	30		Local compartimentable
3.3.4	Local rangement matériel gymnastique	1	10	10		Proche salle de gymnastique

### 3.5 Synthèse des surfaces utiles

Code	Secteurs d'activité	TT m <sup>2</sup>
<b>1</b>	<b>Espaces d'accueil - Espaces communs</b>	<b>188</b>
1.1	Locaux communs	124
1.2	Sanitaires publics	24
1.3	Locaux logistiques et d'entretien	40
<b>2</b>	<b>Vestiaires sportifs communs</b>	<b>266</b>
2.1	Vestiaires	226
2.2	Sanitaires sportifs	40
<b>3</b>	<b>Espaces de pratiques sportives</b>	<b>1878</b>
3.1	Espaces de pratique multi-terrains	1188
3.2	Espaces de pratique gymnique	600
3.3	Espaces de rangement	90
<b>TOTAL SU m<sup>2</sup></b>		<b>2332</b>

### 3.6 Aménagements extérieurs

#### Espaces de pratique sportive

Il n'est pas prévu, au titre de cette opération, d'espace extérieur dédié aux pratiques sportives.

#### Voiries et cheminements piétons :

Le site ne sera pas ouvert à la circulation des véhicules à l'exception des services de secours, des services municipaux ou des prestataires pour leurs interventions de maintenance et d'entretien.

Dans ces conditions, le maître d'ouvrage souhaite privilégier autant que possible la mutualisation de ces espaces afin de limiter l'artificialisation des surfaces.

A minima les voiries et cheminements permettront :

- L'accès des piétons depuis l'espace public et depuis le parking du lycée voisin
- L'accès des deux-roues depuis l'espace public
- L'accès réglementaire des engins de secours
- L'accès de véhicules utilitaires au droit de l'entrée principale et des locaux techniques (chaufferie)
- L'accès des véhicules et engins du service des espaces verts pour l'entretien du fond de parcelle. A cette fin, la voirie sera conçue pour permettre le demi-tour d'un camion avec remorque porteuse des engins.

#### Abri deux-roues :

La circulation des véhicules motorisés sera interdite sur le site pour les usagers, un abri pour les deux-roues non motorisés sera réalisé à proximité de l'entrée du bâtiment et à la vue du bureau.

Il sera réalisé sur un sol non meuble, accessible depuis le cheminement mixte piéton/deux-roues et muni de dispositifs permettant l'accrochage des vélos et trottinettes.

Il comportera environ 20 places.

#### Espaces d'agrément :

Il n'est pas prévu la création d'espaces d'agrément ou de paysager l'ensemble de la parcelle dans le cadre de l'opération. Cependant, le maître d'ouvrage souhaite que les abords du bâtiment soient agréables et conviviaux. Afin que les usagers puissent disposer d'espaces d'attente et de rencontre, 4 à 5 bancs seront prévus ainsi que des poubelles et cendriers. Ces espaces ne seront pas abrités.

#### Espace non aménagé :

La partie non occupée de la parcelle (Ouest) n'est pas à aménager. Le maître d'ouvrage en disposera pour un usage non encore défini. Une petite partie de cet espace sera affectée au biocompost des déchets verts issus de l'entretien de la parcelle uniquement.